

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **2e jour du mois de mai 2022**, à la Salle du Conseil à compter de 18 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- madame Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Est absent : monsieur René Lachance, conseiller

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

2022-133
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2022-134
SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2022

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale - Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adoptée

2022-135

DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE - PRÉSENTATION DU CIUSSS SUR LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT la demande du CIUSSS de l'Estrie CHUS pour l'utilisation de la mezzanine de la Salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour une présentation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources permette gratuitement l'utilisation de la Mezzanine de la Salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies par le CIUSSS de l'Estrie pour un atelier de démystification de la violence conjugale le 25 mai prochain.

Adoptée

2022-136

CONTRIBUTION POUR JOURNÉE D'ATHLÉTISME À L'ÉCOLE L'ESCALE

CONSIDÉRANT la demande l'École l'Escale pour une commandite pour l'organisation d'une journée d'athlétisme pour les élèves de 5e et 6e années des écoles primaires de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources remette un montant de 500\$ à titre de commandite à l'école l'escale pour l'organisation d'une journée d'athlétisme le 30 mai prochain.

Adoptée

2022-137

CONTRIBUTION À LEUCAN ESTRIE DANS LE CADRE DE LA LEVÉE DE FONDS DE L'ÉCOLE L'ESCALE

CONSIDÉRANT QUE les 5 et 6 mai prochains, les élèves de la concentration Santé globale de 3e secondaire d'École secondaire de l'Escale de Val-des-Sources pédaleront à relais durant 24 heures afin d'amasser des fonds pour Leucan Estrie et ce, pour honorer la mémoire d'Alix Marcoux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources remette un montant de 500\$ à Leucan Estrie dans le cadre de la Levée de fond organisée par L'École Secondaire l'Escale.

Adoptée

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-327 FIXANT LA TARIFICATION POUR 2022

La conseillère Isabelle Forcier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer le règlement 2022-336 règlement modifiant la tarification pour 2022. Une copie du règlement est déposée séance tenante.

**2022-138
APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AVRIL 2022**

Après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois d'avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

- Administration municipale	1 106 862,05 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois d'avril 2022:	1 106 862,75 \$

Adoptée

**2022-139
SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources désire se joindre à ce regroupement ;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

CONSIDÉRANT que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confié à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'un an, renouvelable annuellement sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité de Val-des-Sources s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

Adoptée

2022-140

AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ - NON AFFECTÉ AFIN DE FINANCER LES DÉPENSES D'OPÉRATIONS SELON LE BUDGET 2022

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du budget 2022, il a été décidé d'affecter un montant du surplus accumulé afin de permettre d'équilibrer le budget;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources doit faire face à différentes dépenses d'opérations particulières au cours de l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andrée Ladouceur, appuyée par la conseillère Caroline Payer et rejeté :

D'AFFECTER le surplus accumulé - non affecté pour un montant de 75 910\$ afin de financer les dépenses d'opérations pour l'exercice 2022.

Rejetée

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2021-356

La greffière dépose un procès-verbal de correction de la résolution 2021-356 pour la modifier de la façon suivante :

« La contribution supplémentaire est de 44 612.97 \$ et non 44 860 \$ tel qu'il appert à ladite résolution. »

2022-141

ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES 2022-2023

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources fait partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement (Regroupement de Bécancour), pour l'acquisition d'une police d'assurance de dommage avec possibilité de franchise collective ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour le terme 2019-2020 pour le Regroupement de Bécancour ;

CONSIDÉRANT que vue les conditions du terme 2021-2022, le regroupement a choisi d'aller en appel d'offres afin de bénéficier des meilleures conditions de renouvellement possible ;

CONSIDÉRANT que pour le terme 2021-2022, la prime d'assurance de dommage pour la Ville de Val-des-Sources a été de 213 557 \$;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2021-2022, la soumission de BFL Canada inc. pour l'assurance de dommage (Excluant l'assurance automobile) pour la Ville de Val-des-Sources est de 180 695 \$ incluant les taxes afférentes, soit une diminution de 15,39 % par rapport à l'année dernière;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant : Fidema Groupe-conseils Inc. à l'effet d'accepter la soumission de BFL Canada inc. pour ce qui concerne l'assurance de dommage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

D'OCTROYER le contrat des assurances de dommages de la Ville de Val-des-Sources pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 et de verser pour le terme 2022-2023, la prime des assurances de la Ville de Val-des-Sources, soit un montant de 178,778.95 \$ incluant les taxes afférentes, au mandataire des assureurs soit BFL Canada inc.

Adoptée

2022-142

RÉVISION PÉRIODIQUE - DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole a obtenu en 2012 une reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières auprès de la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT qu'elle doit après 10 ans, faire une révision périodique afin de s'assurer que l'organisme rencontre toujours les critères d'exemption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources fasse savoir à la Commission municipale du Québec son intention de ne pas s'objecter à l'exemption de l'organisme Centre d'action bénévole.

Adoptée

2022-143

RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT : APPEL D'OFFRES 2022-011 : SCHELLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour le scellement des fissures;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont déposés une offre au devis d'appel d'offres en date du 7 avril 2022, dont seulement un était conforme;

CONSIDÉRANT que l'offre conforme a été analysée et se détaille comme suit :

Soumissionnaire	Prix avec taxes
Ligne Maska inc.	18 798,41\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroie le contrat pour le scellement des fissures 2022 à l'entreprise Ligne Maska inc. pour le montant inscrit à la soumission soit 18 798,41\$, ce montant incluant les taxes.

Adoptée

2022-144

AVENANT AU PROJET SIMONEAU - PLAN DIRECTEUR

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a octroyé en septembre 2021 un contrat à Tetra Tech inc. pour des services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance - Développement Simoneau;

CONSIDÉRANT que des services additionnels afin de prévoir la desserte en eau potable et égout pluvial du terrain sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate la firme Tetra Tech inc. pour l'avenant supplémentaire pour le projet de développement Simoneau et ce pour un montant de 22 000\$, excluant les taxes.

Adoptée

2022-145

EMBAUCHE DES EMPLOYÉS ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2022

Il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources procède à l'embauche des employés étudiants suivants au service des travaux publics pour la période estivale:

- Victor Bachand
- William Proulx
- Evan St-Hilaire
- Shawn Laws
- Derek Côté
- Charles-Étienne Lachance

Leurs conditions de travail sont prévues dans la convention collective de travail des employés syndiqués de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

2022-146

MANDAT POUR ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES PHASE 1, FAUNE ET FLORE (LOT 6 352 940 ET 4 078 986)

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources désire développer des terrains à vocation résidentielle sur son territoire et que pour ce faire, des études de caractérisation environnementale (phase 1) et ces études de caractérisation faune et flore doivent être réalisées;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a acquis en 2020 une terre afin d'agrandir son parc industriel et que pour développer ce terrain, des études de caractérisation environnementale (phase 1) et ces études de caractérisation faune et flore doivent être réalisées;

CONSIDÉRANT l'offre de services pour réaliser les différentes études déposées par la firme EXP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate la firme EXP pour un montant de 15 950\$ avant taxes pour réaliser une caractérisation environnementale (Phase 1) pour ainsi qu'une caractérisation Faune et flore pour les lots suivants :

- 6 352 940
- 4 078 986

Adoptée

2022-147

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - DEMANDE DE SUBVENTION - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (RUE VEILLEUX)

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources travaille à une remise de son réseau routier local depuis quelques années et que ce projet nécessite des sommes importantes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources projette des travaux de réfection sur la rue Veilleux afin de corriger un important problème de drainage;

CONSIDÉRANT que le projet de réfection de la rue Veilleux est estimé à 85 000 \$ et que ce projet représente une priorité pour la Ville de Val-des-Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources adresse une demande de subvention pour un montant de 50 000 \$ auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide d'amélioration du réseau routier municipal (Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) dans le cadre du projet de réfection d'une partie de la rue Veilleux.

Adoptée

2022-148

CAMPAGNE D'ADHÉSION 2022-2023 - SOYEZ COMPLICES DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA RELANCE DU LOISIR ET DU SPORT ESTRIEN

Il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources renouvelle son adhésion auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2022-2023, et ce, au coût de 120 \$.

Adoptée

2022-149

REMERCIEMENT ET RECONNAISSANCE DE L'IMPLICATION DE DENIS RIOUX ET D'ALAIN PERREAULT POUR TOUTES LES ANNÉES INVESTIES COMME BÉNÉVOLE POUR LES SENTIERS 4 SAISONS

CONSIDÉRANT l'implication de Messieurs Alain Perreault et Denis Rioux en tant que bénévoles au sein de l'organisation des Sentiers 4 saisons;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources se sent privilégiée d’avoir pu compter sur leur participation et leur dévouement dans la réalisation et l’entretien d’un site hautement apprécié de toute la population;

CONSIDÉRANT que leur contribution aura permis de créer un lieu de détente unique qui perdurera et dont la population pourra profiter longtemps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE La Ville de Val-des-Sources exprime ses plus sincères remerciements ainsi que toute sa reconnaissance à Messieurs Alain Perreault et Denis Rioux pour toutes les années investies comme bénévoles pour les Sentiers 4 saisons.

Adoptée

2022-150

SUBVENTION AUX ORGANISMES DE LOISIRS : SENTIERS 4 SAISONS

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des Loisirs, culture et vie communautaire et la demande d’aide financière de fonctionnement pour les Sentiers Quatre Saisons pour la saison 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accorde une subvention de fonctionnement de 2 500\$ à cet organisme.

Adoptée

2022-151

SUBVENTION AUX ORGANISMES DE LOISIRS : CLUB DE SKI DE FOND

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des Loisirs, culture et vie communautaire et après étude de la demande d’aide financière de fonctionnement du Club de ski de fond et de raquettes de Val-des-Sources pour l’année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accorde une subvention de fonctionnement de 5 000 \$ à cet organisme.

Adoptée

RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS D'AVRIL 2022

	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
Janvier	14	316 500 \$	316 500 \$
Février	20	793 013	1 109 513 \$
Mars	31	1 157 650 \$	2 267 163 \$
Avril	39	964 732	3 231 895 \$

2022-152

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-001 - 117 RUE LAPIERRE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l’immeuble situé au 117 rue Lapierre à Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que la dérogation est à l'effet de régulariser l'implantation d'un bâtiment complémentaire isolé (garage). La marge latérale de 1.0 mètre prescrite par la grille des spécifications de la zone 95-R du règlement de zonage 2006-116 n'est pas respectée. Le coin avant droit de ce bâtiment est situé à 0.76m de la ligne latérale du lot. Toutes les autres marges applicables à ce bâtiment sont respectées;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis le 6 avril 2022 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 117 rue Lapierre.

Adoptée

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Pierre Benoit mentionne que la Grande vente de débarras sera de retour cette année le 21 mai 2022 et que les travaux de réfection ont débutés sur les rues Breault et St-Roch.

La conseillère Isabelle Forcier invite les citoyens et citoyennes à se procurer des billets pour la Fondation du CHUS.

La conseillère Andréanne Ladouceur parle brièvement de la semaine du Livre qui a eu lieu au moins d'avril.

Le conseiller Jean Roy invite les citoyens à la journée de l'arbre qui se tiendra le 21 mai. Il mentionne en terminant que le Tournoi de golf du Maire aura lieu pour sa part le 27 mai prochain.

2022-153

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 18h57.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

Me Marie-Christine Fraser, greffière